

Un référendum sans perspective

POURQUOI LANCE-T-ON un référendum? Pour faire échouer un projet de loi en votation populaire. En général, le droit en vigueur ou l'absence de loi convient mieux aux référendaires et à leurs intérêts. Dans la plupart des cas, c'est la droite politique ou patronale qui joue ce scénario. Mais il arrive à la gauche d'utiliser ce moyen lorsque la nouveauté implique un recul social. Ainsi elle a attaqué avec succès la nouvelle loi sur le travail parce que la version adoptée par le Parlement péjorait par trop les conditions de travail des salariés. «Il faut donner au peuple la possibilité de se prononcer sur un sujet d'importance», affirment parfois les comités référendaires. Mais cette noble raison peut ne servir qu'à camoufler l'absence d'arguments crédibles.

Qu'est-ce qui a donc incité le Parti suisse du travail (PdT/POP) à lancer le référendum contre la réforme des PTT? En tout cas pas l'ambition d'un projet de meilleure qualité. L'extrême-gauche ne propose pas d'alternative. Sous prétexte de sauver le plus ancien et le plus grand des services publics du pays, elle ne vise qu'à maintenir le statu quo. Une stratégie suicidaire qui, si elle recevait l'aval populaire, conduirait à la déroute des télécommunications helvétiques et à l'affaiblissement du service public.

Une fois n'est pas coutume, le Parlement a fait diligence pour mettre sous toit la réforme des PTT (DP 1279). Car le temps presse. L'ouverture du marché européen des télécoms au 1er janvier prochain doit permettre à TélécomPTT - bientôt Swisscom - de déployer ses activités sur tout le continent et même au-delà. Une aubaine quand on sait que cette branche est promise à une croissance fulgurante. A condition bien sûr que la Suisse ouvre son propre marché à d'autres opérateurs, réciprocité oblige.

Alors, un nouvel avatar de la déréglementation et du libéralisme sauvage? C'est ce que tente de faire croire l'extrême-gauche qui voit là l'occasion rêvée d'affronter tout à la fois la globa-

lisation, les multinationales et le néolibéralisme, et d'affirmer une volonté de résistance jusqu'à présent surtout verbale. Or l'attaque manque son but.

La séparation de la poste et des télécommunications tout d'abord. Les subventions croisées qui ont prévalu jusqu'ici ne se justifient plus. Est-il social que l'utilisateur du téléphone contribue à abaisser les tarifs postaux pour les envois en masse des banques par exemple? La Poste, dorénavant établissement public autonome, reste détentrice du monopole de la distribution, contrairement à ce qu'affirment les référendaires. Mais elle devra équilibrer ses comptes en améliorant son organisation et en diversifiant ses activités. Elle s'y emploie activement.

La suppression du monopole des télécommunications ensuite. Une suppression qui ne signifie d'aucune manière la mort du service public. La Confédération reste responsable de sa mission actuelle: la nouvelle loi garantit la fourniture à toutes les catégories

de la population et dans tout le pays d'un service universel à un prix abordable.

Les conditions de travail des agents enfin. Swisscom a l'obligation de signer une convention collective de travail et les autres opérateurs devront

Démantèlement du service public, licenciements et baisse des salaires? Au contraire.

se conformer aux conditions salariales de la branche.

Alors, démantèlement du service public, mainmise des multinationales, licenciements et baisse des salaires? Au contraire. La réforme des PTT constitue un compromis tout à fait acceptable, exemplaire même d'une adaptation d'un service public aux besoins nouveaux des usagers et à l'évolution technologique, notamment grâce à la vigilance de la gauche parlementaire.

Ce processus d'adaptation ne fait que commencer. Il va toucher d'autres secteurs du service public. Dès lors l'enjeu est d'importance pour une gauche qui veut vraiment infléchir le changement dans le sens de l'intérêt général et ne pas se contenter, comme les référendaires, de jouer la carte de la nostalgie et de l'insécurité. JD

Sauvegarder malgré tout le garde-fou alpin

Dans les longues négociations sur le dossier des bilatérales, le Conseil fédéral a une marge de manœuvre étroite. Il a néanmoins montré un souci de flexibilité certain entre les exigences européennes et la décision du souverain sur l'initiative des Alpes.

LES NÉGOCIATIONS sur le dossier des transports auraient donc buté sur une simple question d'indexation. Parce que, affirme Bruxelles, au dernier moment la Suisse exigeait que le montant des taxes frappant les poids lourds soit adapté au renchérissement d'ici 2005. Renseignements pris, jamais le Conseil fédéral n'a déclaré vouloir renoncer à cette indexation. De toute manière et au vu des enjeux, le prétexte paraît bien mince.

Flexibilité du Conseil fédéral

C'est bien de prétexte qu'il faut parler quand on sait la zizanie qui règne entre les Quinze sur le sujet des transports routiers. Rappel. La directive de Bruxelles sur l'eurovignette de 1988 n'est actuellement appliquée que par cinq pays. La Commission propose maintenant d'augmenter le montant de cette vignette, de différencier ce montant selon le niveau d'émissions polluantes et le nombre d'essieux des camions et d'introduire une clause alpine qui permettrait à la France et à l'Autriche de percevoir des taxes plus élevées au passage du Mont-Blanc et du Brenner. Mais ce projet est contesté de toutes parts, jugé exagéré par les uns et insuffisant par les autres. Or avant de s'entendre avec la Suisse, l'Union européenne doit trouver une position commune. L'annulation de la réunion du conseil des ministres des transports, agendée pour le 29 mai, tombe donc à pic pour Bruxelles.

Dans ce dossier, le Conseil fédéral a montré une flexibilité certaine. Une flexibilité qui trouve ses limites dans l'obligation d'appliquer l'initiative des Alpes et de présenter une solution acceptable par une majorité populaire. L'objectif est clair: faire passer le trafic des marchandises en transit de la route au rail. C'est cette exigence-là qui détermine le montant de la taxe. Tout le reste n'est que calcul d'épicier. Pour sa part, l'Europe affirme de bonnes intentions dans de nombreux rapports et livres de toute couleur mais ne concrétise pas.

Certains commentateurs, notamment en Suisse romande, ont déploré le climat de repli qui règne en Suisse, fustigé la relation nostalgique que nous entretenons avec le mythe alpin

et voué aux gémonies l'initiative des Alpes, responsable de l'échec des négociations. Ces commentateurs font fausse route.

Méfiance des peuples

Dans la position du Conseil fédéral, il n'y a traces ni de repli ni de nostalgie. Quels qu'aient pu être les motifs du souverain lorsqu'il accepta l'initiative des Alpes en 1994, le dispositif constitutionnel en vigueur indique clairement – dans un secteur certes limité, celui des transports routiers – les conditions d'un développement économique acceptable. Le développement durable, tout le monde en parle. Il est temps de le traduire dans les faits. À cet égard, la Suisse est loin d'être en retard. Si aujourd'hui l'Union européenne est regardée avec une méfiance croissante par les peuples qui la composent, c'est aussi parce qu'elle a pris la mauvaise habitude de décider par-dessus la tête de ces peuples. Pour ces derniers, la croissance à n'importe quel prix n'est plus gage de mieux-être. *jd*

Oubliés...

EN 1979, LE Parti socialiste publie un dossier bilingue sous le titre français: «... Acculés au mur... Débat sur les réfugiés au Conseil national, septembre 1942.» La préface, de Peter Graf, contient quelques passages très actuels sur les discussions suscitées par le film «Holocauste»:

— «On n'a pas mis à jour l'histoire suisse; on s'est plutôt demandé si les Allemands sont enfin à même de liquider leur histoire.

— Nous n'avons toujours pas encore accompli notre propre travail historique.

— Nous n'aurions à affronter que notre propre histoire, qui, en vérité n'est pas si excitante. Jadis comme aujourd'hui, nos autorités se comportent plutôt comme de corrects comptables que comme des personnes conscientes de l'histoire et capables de générosité quand les temps sont difficiles».

cfp

La mort du mythe du tunnel de Chexbres

Les chiffres de la population vaudoise au 31 décembre 1996 sont maintenant connus. L'augmentation des résidents est très faible comparativement aux résultats des années précédentes. On enregistre même, pour la première fois depuis 1978, un solde migratoire négatif.

L'INCONTESTABLE FORCE DU canton de Vaud est sa capacité d'assimilation: le pays est beau et les mœurs y sont douces. Cet attrait géographique se traduisait régulièrement par un solde positif de la balance migratoire, non seulement celle des étrangers, mais encore celle des Suisses. On connaît le mythe: découvrant au sortir du tunnel de Chexbres la beauté du bassin lémanique, les Suisses allemands jetaient par la fenêtre leur billet aller et retour. Vaud, c'était par coup de foudre un aller simple.

Soldes migratoires

Depuis la récession, 1993, le mouvement s'est inversé: plus de retours que d'allers. Et en 1996 les départs se sont même accélérés (9500), alors que les arrivées diminuaient (7700). Le phénomène est général. Tous les districts sont touchés. Si le solde migratoire des Suisses est négatif, il n'est plus compensé par l'apport étranger. Alors qu'en 1990 il s'élevait au chiffre record

de 8600, il est désormais extrêmement faible: 400; il devient même négatif dans certains districts (Aigle, Avenches, Moudon, Vevey). Ainsi le solde migratoire général est, pour la première fois depuis 1975-1978, négatif. Mais lors de la brutale récession 75-78 ce furent surtout des étrangers, Italiens et Espagnols, qui quittèrent le canton, alors qu'aujourd'hui, ce sont des Suisses.

Certes l'excédent des naissances (7700) sur les décès (5300) dégage un solde positif. Mais la structure de ces «arrivées» et «départs» est contrastée. Il naît un étranger pour deux Suisses, il meurt un étranger pour dix Suisses. Au bilan, l'augmentation des résidents n'est plus que de 1000. Et sonne la fin du dynamisme démographique.

Conséquences

Ces chiffres ne sont pas de pur plaisir statistique: ils concernent l'économie et les finances publiques. À population égale et à revenus stagnants, il y a peu de chance qu'augmente la

consommation. Une reprise du marché immobilier ne peut être espérée, non plus. Et il faudrait en savoir plus sur les émigrés suisses. Appartiennent-ils à la population active? Dans quels secteurs? Leur départ est-il révélateur d'une reconcentration des pouvoirs?

Tassement des recettes

Enfin pour les pouvoirs publics, il y a le côté charge et le côté recette. Comme le solde migratoire négatif est avant tout le fait des actifs, il y aura tassement des recettes fiscales. En revanche la réduction des regroupements familiaux diminuera, mais à terme seulement, les coûts scolaires. Quant à la pyramide des âges, elle va révéler un vieillissement accru de la population avec les coûts sociaux et médicaux qu'il implique.

Ce tableau de bord régulièrement mis à jour, celui des conséquences économiques et financières de la démographie, manque toujours aux pilotes qui gouvernent.

ag

Numerus, avril 1997

ACCORD DE WASHINGTON

Révélation et occultation

LES PROCÉDÉS DE mise en lumière, cinquante ans après, de la période de guerre et d'après-guerre intéresseront un jour les historiens. Sont souvent présentés comme découverte des faits depuis longtemps connus, alors que d'autres, tout aussi avérés, échappent à la réactualisation. *Le Monde* (31 mai) illustre cette mémoire sélective. Sous la signature de son correspondant suisse Jean-Claude Buhner, il consacre quelques lignes à la mise en place laborieuse du fonds spécial pour les victimes de la Shoah et d'autre part à la publication, par les historiens de Genève, du recueil systématique des documents diplomatiques suisses, travail de longue haleine entrepris bien

avant l'actuelle médiatisation. Sous le sous-titre «nouvelles révélations» est citée une lettre du 19 juin 1946 attestant que «le directeur de la Banque nationale suisse savait que l'or acheté à l'Allemagne nazie en 1943 et 1944 comprenait des lingots volés à la Belgique».

Or le Message du Conseil fédéral du 14 juin 1946 aborde ouvertement la question. Il cite des chiffres. L'or belge représentait 378 millions. Il a été accepté par la Suisse qui en a perçu 160 millions. Ce point, bien connu au moment de la ratification de l'accord de Washington, fut largement évoqué dans le débat parlementaire. Où donc la révélation?

En revanche les lecteurs du *Monde* auraient été intéressés par le périple de cet or que nous avons rappelé ici (*DP* 1299). Contrairement aux ordres du gouvernement belge en exil, il fut expédié non pas à Londres, mais à Dakar, puis envoyé par le gouvernement Laval à Berlin où les Allemands le séquestrèrent. Cet or était confié à la Banque de France. Devant ses réticences, le gouvernement français accorda la garantie de l'État français pour cette livraison. Aussi le conseiller fédéral Nobs crut pouvoir affirmer que les Belges seraient indemnisés par la France. Comment? Voilà ce que devrait nous apprendre la recherche historique française.

ag

La Rentenanstalt / Swiss Life devient une société anonyme

À la fin juin, la coopérative Rentenanstalt, spécialisée dans les assurances vie, se transformera en société anonyme. Il n'en faut pas rechercher les causes dans la crise – l'entreprise atteint grâce à elle des sommets records – mais dans une volonté d'expansion en Europe, et ailleurs.

CE QUI S'APPELAIT à l'origine la Caisse de Rentes Suisse a été fondée en 1857 « pour réunir en une communauté de personnes solidaires ceux qui désirent se protéger contre les risques inhérents à la durée de la vie humaine. Elle s'est organisée de manière à répartir équitablement les charges d'après le principe de la mutualité en remboursant à ses membres ses excédents de recettes ».

Dès ses débuts, le projet social sera limité à cela, et c'est par manque d'alternative juridique qu'en 1939 la mutuelle doit se transformer en coopérative, bien que la « société (ait) toujours attiré l'attention sur les inconvénients de son assemblée générale [...] parce que les assurés ne connaissent pas d'ordinaire ses problèmes techniques et les exigences de son fonctionnement ». Des exceptions sont prévues dans la nouvelle loi de l'époque pour « les sociétés d'assurance concessionnaires de plus de 1000 membres (qui) peuvent transférer tout ou partie des attributions de l'assemblée générale à leur administration. » La coquille coopérative sera donc rapidement privée d'une bonne part de sa substance.

«... le Crédit suisse, pour lequel la participation aux bénéficiaires de la Caisse de Rentes ne représente qu'un gain accessoire (a) déclaré [...] qu'il serait prêt à réduire la part à laquelle il a droit; on peut même envisager qu'un jour une émancipation totale soit possible. »

Conrad Widmer, fondateur de La Caisse de Rentes Suisse.

Sa substance économique ira par contre bon train. Depuis les origines, la Rentenanstalt, a ajouté à son offre une assurance collective (1918), une assurance maladie (1962), puis toute une palette d'assurances diverses. Elle est active également en Europe, aux États-Unis, et bientôt en Chine. Le 38,4% des primes est actuellement acquis à l'étranger. Ainsi, 140 ans plus tard, la société aligne 88 milliards au bas de son bilan, des recettes de primes brutes (13,8 milliards) et des produits de placements records (4,9 milliards). C'est qu'en période de crise, les individus qui le peuvent aiment provisionner en vue de jours difficiles.

Cette entreprise plus que florissante désire pourtant passer à une vitesse supérieure et devenir une société anonyme. Elle resserre ses liens avec l'UBS, en récupérant son secteur assurance, Swiss Life; l'UBS convertira en retour en actions le prêt fait à la coopérative. Les sociétaires, qui sont 6180000, (un Suisse sur dix) recevront au moins une action, correspondant au nombre, à la durée et à la valeur de leurs polices d'assurances (52,6% du capital-actions). Ils n'avaient jusqu'alors aucune part sociale. Les détenteurs de bons de participation atteindront le 8,2% et l'UBS le 25%. La valeur boursière s'élèvera au total à cinq milliards. Outre une collaboration plus étroite entre les deux entreprises, la société anonyme permettra d'acquérir une puissance financière qu'une coopérative ne peut atteindre: les SA ont accès au marché des capitaux. Objectif principal: s'étendre sur les marchés étrangers.

Formalité démocratique

Avant de passer de la coopérative à la société anonyme, il faut pourtant s'acquiescer d'une petite formalité: le vote des sociétaires. À cet effet, la Rentenanstalt leur a fait parvenir une brochure, un bulletin de vote et une enveloppe affranchie. Poids de l'opération: 40 tonnes de papier écologique. Devant l'ampleur de la tâche, la Poste a dû créer un numéro postal exclusivement pour ce vote! Pour stimuler l'esprit civique des sociétaires – la Rentenanstalt tient à la légitimation de son opération – un concours récompensera les plus rapides. Les plus lents ont jusqu'au 20 juin. Si le résultat est positif – et il le sera – la métamorphose sera accomplie le 30 juin, et la première assemblée des actionnaires se tiendra le 10 juin 98. Aucune surprise à attendre, l'information est unilatérale: pas de nuances, pas de bémols, pas de contre arguments. Le débat interne n'a, semble-t-il, pas révélé de résistances venues d'improbables gardiens d'une orthodoxie coopérative, et les sociétaires, futurs actionnaires, auront un petit capital-action et un petit dividende qui valent bien un « oui ». Les futurs preneurs d'assurances ne deviendront, eux, ni sociétaires, ni actionnaires: ils seront de simples clients. cp

Scénarios pour une réforme de l'USS

L'USS a décidé de moderniser et de réformer la structure des organisations syndicales, en vue d'en faire «un organisme faitier porté par des organisations membres combattives, indépendantes, mais étroitement liées entre elles». Présentation des différents scénarios et d'un entretien avec Daniel Nordman, membre du groupe de coordination et secrétaire de l'USS.

Plusieurs scénarios de réforme concernent d'une part les fédérations de l'USS et d'autre part les unions syndicales cantonales. Commençons par les fédérations de l'USS: quel est le scénario le mieux adapté?

Pour avoir des syndicats de l'USS plus puissants et efficaces et une USS plus forte, je pense que seul le but ambitieux de la «Confédération» ou, si cette réforme devait prendre un tour plus pragmatique, celui de la «Coopération à géométrie variable», entre en ligne de compte. Les autres possibilités sont dangereuses. La «Constitution de blocs» serait mortelle, car elle paralyserait les fédérations et l'USS. Et l'«Organisation unitaire» est un produit de pure fantaisie.

Les trente dernières années, il est apparu que les réformes de l'USS que l'on voulait introduire depuis le haut se sont ensablées. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui?

Dans les années soixante-dix, les projets de réforme étaient purement théoriques. Ils étaient esquissés autour du tapis vert; ensuite, ils auraient dû être «enrobés» de la réalité. Dans les années quatre-vingt, la situation était marquée par des tendances à la paralysie des blocs. Cela fit obstacle à une réforme commune. Les modèles auxquels j'accorde aujourd'hui ma préférence sont discutés au quotidien par toutes les fédérations et on commence à en amorcer la mise en œuvre. La tâche qui nous incombe désormais est de savoir comment réunir ces amorces dans le cadre de l'USS. Il faut également clarifier la manière dont l'USS doit se modifier pour se renforcer en harmonie avec ces réformes. Premièrement la réforme est beaucoup plus proche des développements déjà entamés. Deuxièmement, étant donné le recul des effectifs et le renforcement, dû à la crise, des exigences qui leur sont posées, les syndicats subissent une pression qui les pousse à coopérer plus étroitement et à s'imposer des changements. Si nous voulons rester à la hauteur de nos objectifs de plus de démocratie et d'un meilleur niveau de

services, de discussions avec les patrons, de conseils juridiques, etc., alors la compétence syndicale, dans l'ensemble, augmentera. L'efficacité, la puissance, ainsi augmentée contribuera tout à fait à accroître également le caractère attractif des syndicats.

Vous espérez donc que les syndicats, une fois réformés de la sorte, deviendront plus efficaces. Deviendront-ils pour autant plus attrayants pour pouvoir attirer de nouveaux membres?

Aujourd'hui, les gens formulent des exigences plus grandes à l'égard des différentes fédérations syndicales. Si désormais celles-ci collaborent plus, si chaque fédération fait aussi pour d'autres fédérations ce qu'elle sait particulièrement bien faire, en matière de

services, de discussions avec les patrons, de conseils juridiques, etc., alors la compétence syndicale, dans l'ensemble, augmentera. L'efficacité, la puissance, ainsi augmentée contribuera tout à fait à accroître également le caractère attractif des syndicats.

Cette réforme repose aussi sur un deuxième pilier: les unions syndicales cantonales. À ce sujet, vous avez développé trois scénarios de réforme. Une préférence se dessine-t-elle pour l'un ou l'autre?

J'estime que l'intégration totale des unions cantonales dans l'USS est nécessaire et constitue la condition du renforcement des syndicats. Le statu quo serait dangereux. Une intégration des unions cantonales dans les fédérations serait une solution guère satisfaisante.

Vu sous un angle historique, ce serait là une importante césure. Y a-t-il des signaux qui font apparaître que les fédérations vont suivre?

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons sous-estimé la dimension cantonale. Pour pouvoir renforcer l'ensemble du mouvement syndical, il faut aussi renforcer les unions syndicales cantonales. Presque toutes les revendications que nous réalisons au niveau national sont mises en œuvre dans les cantons. Cela commence par la politique fiscale pour aller jusqu'à la politique de formation professionnelle, en passant par l'assurance chômage et la politique sociale. À l'heure actuelle, les fédérations et leurs sections consacrent déjà près de 1,7 million de francs par an aux unions syndicales cantonales. Les efforts déployés sur le plan cantonal doivent être mieux coordonnés avec ceux entrepris sur le plan national. C'est la seule manière d'agir si l'on veut que la mobilisation des unions enregistre de meilleurs résultats politiques. Les fédérations peuvent être convaincues de cette nécessité, même si la discussion présente encore certains obstacles à franchir.

Service de presse de l'USS, avril 1997

Cinq scénarios

- Scénario «Tendance». Les syndicats entament une coopération ou fusionnent, tel le futur syndicat des médias. Le processus a le défaut d'être lent et peu coordonné.

- Scénario «Constitution de blocs». Ce nouveau visage de l'action syndicale pourrait se développer avec trois grandes forces: le SIB, la FTMH, et le syndicat des services publics.

- Scénario «Organisation unitaire». Variante ultime: toutes les fédérations se dissoudraient dans une organisation unique.

- Scénario «Confédération». Imagine d'organiser de même manière et dans une même organisation des domaines concernant plusieurs branches: les services et les activités de politique syndicale. Cependant, les organisations de branche conservent un «certain» autonomie.

- Scénario «Coopération à géométrie variable». Il prévoit d'accroître la coopération, essaie de l'accélérer et de rendre plus perméables les activités syndicales interbranches.

Les crèches à Lausanne: un équipement social en danger

Stéphane Armenti, sociologue, a participé à une recherche financée par la Ville de Lausanne sur la situation de l'offre et de la demande en matière de prise en charge de la petite enfance. Stéphane Armenti rappelle les objectifs de la mise sur pied de ces structures d'accueil.

RÉCEMMENT ON A pu entendre le directeur des Finances de la commune de Lausanne exprimer sa volonté de redéfinir le rôle des crèches. Pour lui, l'heure n'est plus aux vaches grasses dans ce domaine. Vu la mauvaise situation financière de la ville, de nouvelles solutions moins coûteuses en deniers publics doivent être trouvées.

Alors les équipements destinés à la garde des enfants sont-ils une dépense inutile? Faut-il revenir à des systèmes plus simples du genre enfant seul chez soi, appel à la famille pour dépanner? Un rappel historique est ici nécessaire pour comprendre ce que sont ces institutions qui libèrent les parents de la tâche de s'occuper quotidiennement de leurs enfants.

Kinder, Küche, Kirche

Comme l'explique très bien Raymond Caffari, les crèches ont changé d'affectation durant les années soixante-dix. D'abord lieux de garde, simples espaces où les enfants sont en sécurité et surveillés pendant que les parents travaillent et acquièrent leur revenu, elles deviennent une possibilité de placement qui n'est plus liée à la contrainte matérielle du travail des parents. Cela grâce à la conjonction de deux facteurs: d'une part les revendications des femmes désirant s'épanouir et travailler plutôt que de pâtir du syndrome KKK (Kinder, Küche, Kirche) sont nombreuses, d'autre part les crèches ont des places inoccupées puisque les familles étrangères plaçant habituellement leurs enfants sont rentrées chez elles à cause de la crise. Ainsi de nouvelles catégories sociales vont occuper les places libérées. R. Caffari cite à ce propos un préavis municipal accepté par le Conseil communal en 1980 qui entérine cette pratique « [...] enfants reçus pour des raisons diverses: santé de la maman, désir d'occuper un emploi par convenance personnelle, besoin de l'enfant de fréquenter des camarades de son âge, problèmes de relation mère-enfant, etc. ».

Des efforts considérables

Par la suite et conformément à cette nouvelle image des crèches, les pouvoirs publics feront des efforts considérables pour l'accueil de la petite enfance. Ainsi le nombre de garderies municipales ou

subventionnées double pratiquement entre 1981 et 1995 (de 11 à 20). Comme l'indique un préavis de la Municipalité à l'intention du Conseil communal en 1993, la Ville investit également des sommes importantes (durant la période 1985-1992, plus de 15 millions de francs pour l'extension du nombre de places). Les écoliers primaires ont été acceptés dès 1988, ce qui n'était pas le cas auparavant.

L'offre s'est donc étendue et a pris acte de la nouvelle définition des crèches. Il serait dommage de sacrifier leur valeur pour l'ensemble de la société sur l'autel des économies budgétaires. ■

Caffari Raymonde, « Qui fréquente les crèches? », *Travail social*, n° 1, janvier 1987, Fribourg

En coulisses

GRÂCE PRINCIPALEMENT AU boom boursier et aux sociétés nouvellement cotées, le nombre des détenteurs d'actions suisses a augmenté du plus de 20% au cours des quatre dernières années. Parmi les rares sociétés qui ont vu au contraire diminuer l'effectif de leurs « copropriétaires », on trouve l'UBS, sans doute à cause de la querelle avec Martin Ebner, et la Swissair, qui a manifestement perdu le capital de confiance dont bénéficie désormais la Crossair. Moritz Suter, le truculent patron-personnage de cette compagnie, a réussi à la vendre à Swissair sans subir la contagion d'une image déclinante.

MARTIN NEFF, DIRECTEUR des recherches au Crédit Suisse, voit – avec raison – partout des signes de reprise économique: non seulement les carnets de commandes se remplissent dans l'industrie d'exportation, mais les consommateurs suisses reprennent goût à la dépense. Et d'ajouter, froidement: « la restructuration de l'économie suisse est plus assurée que beaucoup le croient ». En somme, les 200000 chômeurs sont les vrais auteurs de la relance qui s'amorce.

L'analphabétisme numérique

Exemples d'incapacité à comprendre les données chiffrées.

IL Y A en anglais ce joyeux néologisme «innumeracy», qui désigne l'incapacité de tenir compte des aspects quantitatifs de la réalité, que je traduis maladroitement par «analphabétisme numérique». Cet analphabétisme-là peut mener à la guerre. L'Albanie en est un exemple récent.

Mais avant de disserter sur les pauvres Albanais maintenus dans l'obscurantisme par une dictature impitoyable, voilà qu'apparaissent des victimes de l'illettrisme financier en Suisse, aux Pays-Bas et aux États-Unis. Sous des apparences plus ou moins élégantes tous ces schémas «jeu de l'avion» sont fondés sur le recrutement, par les victimes de la première génération, de celles de la deuxième. C'est là que les mathématiques devraient nous aider: combien de fois peut-on inciter 10 personnes à verser de l'argent à une seule personne, dans un pays de 6 millions d'habitants?

Dans cet exemple, il y aura environ cinq millions et demi de victimes payantes mais non payées. Ne faudrait-il pas des cours mettant en garde les pigeons contre les dangers d'arnaquer?

Autres exemples d'illettrisme

Les pourcentages se présentent souvent sous forme de taux d'intérêt. Qui sait, ou veut, calculer le prix du leasing d'une voiture? De la location/achat d'un appareil? En Suisse, on a pris acte avec paternalisme de l'analphabétisme numérique en réglementant les crédits personnels, y compris les cartes de crédit, contrairement aux États-Unis où l'endettement lié au «plastic» met beaucoup de gens à genoux.

Mais en dehors de ces exemples, nous ne percevons pas notre incapacité à lire les chiffres, même quand cela affecte nos vies. Je cite trois exemples de mémoire. «La pollution de l'air tue

2100 personnes par an en Suisse» (étude DFTCE, mai 1996). Est-ce beaucoup? Est-ce peu? Nul ne le sait. Mais d'abord comment connaît-on ces résultats (à la centaine près!), et comment meurt-on de pollution? «Chaque dix secondes, un être humain meurt du tabac» (RSR, citant l'OMS, mai 97) Combien d'êtres humains meurent-ils en dix secondes? Est-ce plausible? Comment meurt-on de la fumée du tabac? Et alors, si c'est concluant, ne faudra-t-il pas combattre la fumée par tous les moyens? Selon une enquête récente, «dans 20% des couples en Suisse, la femme est victime de violence conjugale». Si ce chiffre est vrai, et si, comme l'enquête l'affirme, la violence contamine tous les niveaux de la société, sur une trentaine de couples de vos amis, quelle est la chance qu'aucun mari ne batte sa femme? La probabilité est faible, alors commencez les recherches... ge

COURRIER

Les limites du New public management

Jean-Christophe Bourquin, historien, dénonce les limites de la conception de l'État véhiculée par la nouvelle gestion publique. (Voir DP 1298, «L'inévitable réforme du statut des fonctionnaires»).

LES OUTILS CONCEPTUELS semblent pourtant être présents: Max Weber et son analyse de la bureaucratie. La substance d'une administration d'État est liée à une pluralité de facteurs: professionnalisme des fonctionnaires, organisation rationnelle, hiérarchie, obéissance. Mais de ces bases, on ne retient que la sécurité de l'emploi des fonctionnaires. Voilà la cause unique de tous les maux des administrations! Un fonctionnaire nommé temporairement deviendrait nécessairement efficace, plein d'initiative et responsable.

À vrai dire, on voit mal pourquoi et comment. Qui croira que les employés engagés pour une année sont de jeunes et dynamiques managers administratifs?

Le New public management pourtant s'en tient à cet unique remède, révélant par là ses origines intellectuelles: l'économie politique, où des analyses tout juste

élémentaires et des panacées sont supposées résoudre des problèmes compliqués (voir la vulgate du «franc fort», ou l'intégrisme monétariste de la Banque nationale suisse).

Une administration est une organisation sociale complexe (pléonasme). Pour espérer la changer, il faut reprendre tous les points d'analyse de Max Weber: examiner la hiérarchie, le principe d'obéissance, la rationalité de l'organisation autant que le statut du fonctionnaire.

Si cette évidence ne se traduit pas dans les faits, malgré un consensus sur la nécessité de réforme, c'est sans doute (et paradoxalement) parce que le New public management dans sa version la plus grossière est en vogue aux échelons supérieurs des bureaucraties étatiques. Si ces cadres repensaient les rapports hiérarchiques, donnaient de l'autonomie aux employés, favorisaient la souplesse et l'initiative, ils scieraient la branche sur laquelle ils sont assis. Mais jamais ceux qui occupent des positions dominantes ne risquent volontairement leur tête; il leur est par contre beaucoup plus aisé de disposer de celles de subordonnés. Car il ne

faut pas se leurrer: les victimes de la révision du statut des fonctionnaires ne seront pas les chefs ou sous-chefs de service, mais bien les petits employés. On les sanctionnera individuellement parce qu'ils appliquent (sous le regard sourcilieux de leurs supérieurs) des normes de fonctionnement établies par des années de tradition administrative.

Ainsi, la vacuité intellectuelle du New public management fonde ses limites pratiques. L'administration ne changera pas, quand bien même les neuf-dixièmes de ses employés seraient temporaires. Parce que, pour aboutir, toute réforme doit s'en prendre à l'ensemble des facteurs qui la rendent indispensable. Les défenseurs du New public management objecteront sans doute que l'instauration de l'insécurité du travail des fonctionnaires n'est qu'un début. Est-ce par là que doit commencer le combat?

P.-S. Faire de Max Weber le «père spirituel de la bureaucratie» est un comble. Autant dire que Hannah Arendt est la «mère spirituelle du totalitarisme» parce qu'elle l'a décrit et analysé!

Jean-Christophe Bourquin, Lausanne

Rien n'a changé depuis longtemps

Dans notre imaginaire, l'ancienne frontière entre les deux Allemagnes ne pouvait se voir qu'en noir et blanc: ciel couvert, traces de neige, arbres dénudés, uniformes lourds et échange d'espions au milieu d'un pont. En quittant Lübeck pour Wismar, la météo s'était souvenue de la guerre froide: nuages noirs, grosses gouttes de pluie, vent frais.

LA VIEILLE CAPITALE de la Hanse avait essaimé ses comptoirs le long de la Baltique comme Venise en Méditerranée. Le nom de Rostock, le grand port de l'ex RDA, est connu, mais Wismar, Greifswald et Stralsund, gommés par 65 ans de dictature, sont restés dans l'ombre. La frontière passait à une quinzaine de kilomètres de Lübeck. Sept ans après la réunification, on en cherche les traces. Pendant quelques minutes la route est bordée d'un côté par une forêt et de l'autre par une vaste surface déboisée qui oblique brusquement et s'éloigne dans une trouée dont on ne voit pas la fin, comme une piste de ski au milieu des sapins: la trace du déboisement et des anciens champs de mine qui bordaient la frontière.

Où est la route?

Le trafic est énorme; aucune autoroute ne longe encore la Baltique. Nous roulons encolonnés à 50 km/h entre de gros camions. De chaque côté de la route un habitat pavillonnaire assez coquet. Sur les maisons, la date de construction indique 1923, 1924. De loin en loin des cheminées en brique. La guerre a peu touché cette région.

La première image des nouveaux Länder est celle d'une grande artère banale et très encombrée. Au prochain carrefour, départ sur des routes de campagne, virage à gauche et... Coup de frein brutal. Où est la route? Ce n'est tout de même pas ce chemin pavé à peine bon pour les cyclistes de Paris-Roubaix? Si, justement.

À trente kilomètres de l'opulente Lübeck, une route perdue dessert des villages sans bistrot et sans magasins. Les maisons sont lourdes, basses, accrochées au sol; les façades de briques nues et les toits de chaume témoignent de la dureté des temps. La terre battue ou plutôt la gadoue recouvre les chemins de traverse. La campagne du Mecklemburg, grasse et luisante, couverte de colza, de champs de patates et de pommiers s'accorde bien aux fermes lourdes et pataudes qui la couvrent.

Deux éléments incongrus dans ce décor triste: les antennes paraboliques accrochées au mur de la plupart des maisons et les voitures neuves dans les cours. Les Trabant ont quasiment dis-

paru; par jeu nous en avons compté quatre en un jour et demi.

Wismar enfin: splendeur d'un urbanisme à l'italienne. Une grande place restaurée où la Commerz Bank dispute la meilleure place à la Deutsche Bank. À l'office du tourisme et dans les hôtels, personne ne parle anglais ou français. Sur une réception trône un ordinateur tout neuf contemplé avec vénération et utilisé avec précaution. Les jeunes filles se couvrent de poudre et de mascara: elles ressemblent à des acteurs de Kabuki.

La restauration d'une église détruite le 20 avril 1945 par un bombardement s'achève. Les ruines sont restées en l'état pendant près de 50 ans. Sur le port, quelques bistrot modernes. Dans la ville, un vieux canal à l'eau un peu croupissante. On trébuche sur les gros pavés disjoints omniprésents. Les maisons à pignon sont lépreuses; quand on pousse une porte, les boiseries des couloirs, les boîtes aux lettres, les fenêtres translucides évoquent de vagues souvenirs d'enfance des années cinquante. Visiblement rien n'a changé depuis très longtemps. Sur une place, un car immatriculé à Olten déverse sa cargaison d'AVS argoviens. La nostalgie s'efface; la pluie recommence et le vent de la Baltique ne se réchauffe décidément pas. jg

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Claude Pahud (cp),
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Débat: Stéphane Armenti

Composition et maquette:

Claude Pahud, Géraldine Savary,
Jean-Luc Seylaz

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9